

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Bazeilles, régulièrement convoqué le vingt-cinq septembre deux mille dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire de la commune nouvelle de Bazeilles, Monsieur Guy LEPAGE.

Nombre de Membres 41, en fonction 41, qui ont délibéré : 34.

Etaient présents : M. Guy LEPAGE, M. Francis BONNE, M. Jacques BARILLY, M. Marc GUÉNIOT, Mme Martine THIERNESSE, M. Stephen KRAUS, Mme Annie QUENTIN, M. Mistral BANA, Mme Françoise MORETTE, Mme Myriam HIBLOT, Mme Claudine CHATELAIN, M. Robert GALMOT, M. Bernard NOLEVAUX, Mme Anne MANDRA, M. Jean-Paul GRASMUCK, Mme Christelle CAHART, M. Patrick MALLY, Mme Isabelle PARENT, M. Michel BELDJOURI, M. Arnaud FAUCHERON, M. Bertrand CHEMIN, Mme Brigitte KLEIN, Mme Cindy DAVESNE, Mme Martine GOFFINET, M. Jean-Pierre SAC, M. Steve HABARY, M. Pascal RODRIUES DA SILVA, Mme Elyane DE MONTAGNAC, M. Bernard WATLET.

Absente excusée sans pouvoir : Mme Noémie MAYET.

Absents : Mme Maria SCHOUMAKER, M. Jean-Charles MASSIN, M. Frédéric JAUMOTTE, M. Michaël LEFEVRE, M. Nicolas SCHOUMAKER, Mme Marie-Madeleine BANA,

Absents excusés avec pouvoir : Mme Sophie DROZDOWIEZ ayant donné pouvoir à M. Guy LEPAGE, Mme Claude DRUMEL ayant donné pouvoir à M. Jacques BARILLY, M. René PETITDAN ayant donné pouvoir à Mme Martine THIERNESSE, M. Michel GAUTRON ayant donné pouvoir à Mme Martine GOFFINET, M. Olivier BARBIER ayant donné pouvoir à M. Mistral BANA.

Secrétaire élu : M. Marc GUÉNIOT

.....

Monsieur LEPAGE procède à l'appel des conseillers puis demande l'inscription à l'ordre du jour du point relatif à l'approbation du prix relatif à l'acquisition de la Propriété SOICHET. Le procès-verbal de la séance du 16 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°1 : ACQUISITION DE LA PROPRIETE SOICHET :

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir adopter le prix de vente et le montant des frais accessoires relatifs à l'acquisition de la Propriété SOICHET qui vient d'être régularisée auprès du notaire (159.500,00 € + 9.854,58 €)

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2 : CESSION DE L'ENTREPRISE FABER – GROUPE ARBOR :

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal avait délibéré en séance du 16 février 1990 pour une cession à titre gratuit au profit de la société FABER du chemin rural situé entre les Lotissements « Les Prés du Moulin » et le terrain cadastré X n°245. La société FABER va faire l'objet d'une cession et à la demande du notaire réalisant la vente de la société, le Conseil municipal confirme la cession de ce chemin à la société FABER **à titre gratuit**.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°3 : ETUDE DE FAISABILITE DE L'HISTORIAL DE BAZEILLES :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'en collaboration avec l'Agence de Développement Touristique des Ardennes, un cahier des charges a été réalisé pour une étude de faisabilité du centre d'interprétation à Bazeilles pour lequel les 5 cabinets spécialisés suivants ont répondu :

- Agence Présence,
- Atelier Bleu,
- In extenso,
- Les Maitres du rêve,
- Option culture.

Après examen des 5 réponses, une première sélection a été réalisée le 21 septembre 2017 au terme de laquelle 2 offres se sont distinguées : l'Agence Présence et In Extenso.

Le mercredi 27 septembre 2017, le comité de pilotage s'est réuni afin d'auditionner les 2 cabinets retenus.

Après présentation des 2 offres, le comité de pilotage a décidé à l'unanimité de retenir l'offre de l'Agence Présence. Cette offre est apparue la plus complète dans l'étude du public, la réalisation d'un prévisionnel financier sur 5 ans, mais aussi sur ses références : le musée de la guerre de Bastogne et le musée du D Day en Normandie.

Le montant de l'étude de l'Agence Présence est de 21.500 € HT, 25.800 € TTC.

Les conclusions de l'étude doivent être remises pour le **Vendredi 22 décembre 2017**, au terme d'une procédure d'étude qui se décompose en 3 phases :

- Phase 1 : Etude de marché,
- Phase 2 : Etude de définition et de concept,
- Phase 3 : Etude de faisabilité économique.

Les membres du Conseil municipal adoptent l'attribution de l'étude de faisabilité à l'Agence Présence et rappellent aussi la nécessité de rester vigilants. Des sites ardennais existent déjà et ne bénéficient pas d'une fréquentation du public satisfaisante.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°4 : ATTRIBUTION DU MARCHE DE REHABILITATION DE L'HEBERGEMENT DE LOISIRS DE BAZEILLES :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°8 du 21 octobre 2016, le Conseil municipal a adopté l'attribution au Cabinet BELLEVILLE de la maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation du chalet à Bazeilles.

Après décision de la commission d'appels d'offres, les sociétés suivantes ont été retenues :

- Lot 1 : SARL POLET : Ossatures bois, menuiseries extérieures et intérieures : 78.301,09 €,
- Lot 2 : EURL WISNIEWSKI Patrice : Couverture - Zinguerie 6.998,14 € ;
- Lot 3 : Gaël Electricité : 4.935,00 €
- Lot 4 : Xavier FEUILLARDET, Plomberie – Sanitaire : 4.205,00 €.

Le montant global du marché de la réhabilitation du chalet s'élève à 94.439,23 € HT, le montant inscrit au BP 2017 est de 200.000,00 €.

Adopté à l'unanimité moins une abstention.

DELIBERATION N°5 : AVENANT AU TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE FLAMANVILLE – AVENUE DE LA DERNIERE CARTOUCHE ET GIRATOIRE A BAZEILLES :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal l'avenant relatif au lot n°1 de la société EUROVIA pour les travaux réalisés Rue Flamanville- Avenue de la Dernière Cartouche et pour le giratoire.

Le montant initial du marché de 2.628.113,21 € HT a été complété par un premier avenant relatif à l'aménagement du giratoire de + 367.693,72 € HT. Les travaux étant achevés, il est nécessaire d'approuver un second avenant de -221.935,63 € HT.

Le montant total HT des travaux réalisés par EUROVIA s'élève donc à 2.773.871,30 € HT et 3.328.645,56 € TTC.

Monsieur le Maire précise que lorsque la situation financière définitive sera validée et transmise au Trésorier de Sedan, les différentes participations pourront être sollicitées.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°6 : FIXATION DU TARIF DES ENCARTS PUBLICITAIRES :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'actualiser la délibération du 15 septembre 2006 adoptée pour la fixation des redevances relatives aux publications d'annonceurs dans le bulletin municipal. Il rappelle que les tarifs actuels sont les suivants :

- 1/8 de page : 100,00 €,
- 1/4 de page : 150,00 €,
- 1/2 page : 250,00 €,
- 1 page : 400,00 €.

Après avoir débattu, les membres du Conseil municipal approuvent le maintien des tarifs actuels.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°7 : DECISION MODIFICATIVE N°3/2017 :

Monsieur le Maire présente la décision modificative n°3/2017 qui comprend des ajustements de crédits suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT :

- Recette : Article 7788 : +3.000,00 €,
- Dépense : Article 64111 : +3.000,00 €,

SECTION INVESTISSEMENT :

- Recette : Article 1323 : Subvention du Département : + 43.455,00 €,
- Chapitre 024 : Produits des Cessions : Vente Terrains : + 57.200,00 €
- Dépense : Article 165 : Dépôts et Cautionnement : + 500,00 €,
- Dépense : Article 2031 : Frais d'études : + 42.955,00 €,
- Dépenses : Article 21318 : Autres bâtiments publics : +57.200,00 €

Monsieur le Maire précise que compte tenu de ces ajustements, le montant des crédits cumulés par section au Budget 2017 est le suivant :

- SECTION FONCTIONNEMENT : 4.798.135,00 €,
- SECTION INVESTISSEMENT : 4.417.131,00 €

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°8 : ADOPTION DE LA REPARTITION DU FONDS DE PEREQUATION DES RECETTES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES :

Monsieur le Maire présente le montant attribué à la commune de Bazeilles pour la répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales adopté par le Conseil communautaire

de Ardenne Métropole en séance du 27 juin 2017. Pour l'exercice 2017, ce montant s'élève à 33.214,00 €, (pour information, il était de 26.732,00 en 2016.)

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°9 : CONVENTION TEMPS SCOLAIRES :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune historique de Villers-Cernay était liée par convention avec les communes de Daigny et de La Chapelle pour le ramassage scolaire des enfants scolarisés à Givonne. En raison de la création de la Commune nouvelle, il convient d'établir une nouvelle convention signée par Monsieur le Maire de Bazeilles pour encaisser les quotes parts de chaque commune.

Adopté à l'unanimité.

Remerciements :

- Général Armel Le Port pour l'organisation des cérémonies des Troupes de Marine,
- Président du Musée des Troupes de Marine pour le versement de la subvention,
- Bazeilles animations,
- Prévention routière,
- Rocky mountains,
- Comité du Sedanais Le Souvenir Français.

Informations diverses :

- Révision du PLU,
- Réfection Chemin de la Prairie,
- Remplacement du Camion,
- Réfection Chemin du gué,
- Chemin de la gare et du Chalet,
- Collecte pour les ex-salariés d'Ardenne Forge.
- Orgues,
- Voie verte,
- Gravillonnage chemin de balan,
- Gravillonnage chemin de Morthéan,
- Achat Soichet-Tarnowski-Polo,
- Eaux pluviales débordement,
- Musée,
- Stade,
- Peintures au sol,
- Consultation marché de voierie Bazeilles Rubécourt et Villers-Cernay,
- Candidature de Monsieur LAPORTE au Conseil Régional jeunes Grand Est,
- Courrier du Conseil départemental des Ardennes relatif au projet de cession des parcelles du parc d'activités Bazeilles 3.

La séance est levée à vingt-et-une heure quarante cinq,

Fait et délibéré, les an, mois et jour susdits.

Procès-verbal publié au Registre Communal des Délibérations.